



Hombre de Membres en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Ville de Val-de-Scie

Date de convocation : 16/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

E . . en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 076-200083152-20260623-DEL1B452026-OE

Extrait du *Registre des Délibérations*

Conseil Municipal du 23 JUIN 2026 à 18 H 30

L'An deux mil vingt-six le Vingt-trois Juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Mme Virginie PELISSE est nommée secrétaire de séance.

HOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	BOUDIN Françoise	PVR	DELÄUNAY Frédéric	P
PELISSE Virginie	P	BOURGEAUX Frédéric	P	LÄSSALLE Hélène	P
VANDERPLAETSEN Michel	PVR	RENAULT Catherine	PVR	PEUDEVIN Vincent	E
LETEURTRE Céline	P	PUPIN Julien	P	BOURGIS Adèle	P
PETIT Marc	P	LANGLOIS Florence	PVR	LECLERC Michel	P
LESUEUR Claudine	P	HALBOURG Guillaume	E	BATTEMENT Charlène	P
DELAUNAY Olivier	PVR	GOSSE Anne	P	PREVOST Dominique	P
CONTREMOULIN Anne-Marie	P	LAMBERT Claude	P	LEFEBVRE Rémi	P
LETELLIER Olivier	PVR	FESSARD Christelle	PVR	NASSERON Emilie	P

(Légende : P : présent - A : absent - PVR : pouvoir E : excuse)

Pouvoirs :

M. Michel VANDERPLAETSEN donne pouvoir à M. Marc PETIT
M. Olivier DELAUNAY donne pouvoir à M. Claude LAMBERT
M. Olivier LETELLIER donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR
Mme Françoise BOUDIN donne pouvoir à M. Christian SURONNE
Mme Catherine RENAULT donne pouvoir à Mme Virginie PELISSE
Mme Florence LANGLOIS donne pouvoir à Mme Céline LETEURTRE
Mme Christelle FESSARD donne pouvoir à M. Frédéric BOURGEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 45/2026

Accueil Périscolaire, club du mercredi des Jacquemarts d'Auffay et Garderie de Sévis :
Règlement intérieur, Horaires et Tarifs applicables au 1^{er} Septembre 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'aucune modification n'a été apportée au Règlement intérieur du Centre de Loisirs "Les Jacquemarts", les horaires et les tarifs restent également identiques.

Mme Charlène BATTEMENT et Mme Adèle BOURGIS soulignent que les tarifs sont harmonisés entre les deux garderies mais pas le service, notamment l'aide aux devoirs à Sévis.

Monsieur le Maire leur répond qu'à Auffay la garderie est agréée par le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports, donc l'encadrement est assuré par du personnel diplômé.

La garderie de Sévis est une simple garderie car, à la dissolution du SIVOS, la commune a souhaité garder le personnel alors en place et qui n'était pas diplômé.

Si la garderie de Sévis devait être agréée, cela impliquerait de lourdes démarches administratives, un coût supplémentaire conséquent pour la collectivité, l'embauche de personnel diplômé et supplémentaire, de plus le directeur ne peut plus encadrer les enfants quand il coordonne deux structures.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour Mme Françoise BOUDIN qui lui a donné procuration, Mme Virginie PELISSE pour elle-même ainsi que pour Mme Cathérine RENAULT qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE pour elle-même ainsi que pour Mme Florence LANGLOIS qui lui a donné procuration, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour M. Michel VANDERPLAETSEN qui lui a donné procuration, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, M. Frédéric BOURGEAUX pour lui-même ainsi que pour Mme Christelle FESSARD qui lui a donné procuration, M. Julien PUPIN, Mme Anne GOSSE, M. Claude LAMBERT pour lui-même ainsi que pour M. Olivier DELAUNAY, M. Frédéric DELAUNAY, Mme Hélène LASSALLE, Mme Adèle BOURGIS, M. Michel LECLERC, Mme Charlène BATTEMENT, M. Dominique PREVOST, M. Rémi LEFEBVRE, Mme Emilie MASSERON) approuve le Règlement intérieur du Centre de Loisirs Les Jacquemarts, les horaires et les tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2026 (annexe 1).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'aucune modification n'a été apportée au Règlement Intérieur de la Garderie de Sévis, les horaires et les tarifs restent également identiques.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour Mme Françoise BOUDIN qui lui a donné procuration, Mme Virginie PELISSE pour elle-même ainsi que pour Mme Cathérine RENAULT qui lui a donné procuration, Mme Céline LETEURTRE pour elle-même ainsi que pour Mme Florence LANGLOIS qui lui a donné procuration, M. Marc PETIT pour lui-même ainsi que pour M. Michel VANDERPLAETSEN qui lui a donné procuration, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, M. Frédéric BOURGEAUX pour lui-même ainsi que pour Mme Christelle FESSARD qui lui a donné procuration, M. Julien PUPIN, Mme Anne GOSSE, M. Claude LAMBERT pour lui-même ainsi que pour M. Olivier DELAUNAY, M. Frédéric DELAUNAY, Mme Hélène LASSALLE, Mme Adèle BOURGIS, M. Michel LECLERC, Mme Charlène BATTEMENT, M. Dominique PREVOST, M. Rémi LEFEBVRE, Mme Emilie MASSERON) approuve le Règlement intérieur de la Garderie de Sévis, les horaires et les tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2026 (annexe 2).

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Christian SURONNE



Le Secrétaire de Séance

Virginie PELISSE

Je soussigné Certifie exécutoire la
Présente Délibération
Val-de-Scie le 01-07-2026



Le Maire
Christian SURONNE

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.